



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette deuxième assemblée de l'année 2025, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 38 du vendredi 19 septembre 2025 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 14 distribué en tout ménage en semaine 39/25 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Michel Félix et Michel Vaucher sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- | | |
|--|----|
| • presse : | 1 |
| • participants(-tes) n'ayant pas le droit de vote communal : | 3 |
| • citoyens(-ennes) ayant le droit de vote communal : | 59 |
| • membres du Conseil communal : | 7 |
| • nombre total des personnes ayant le droit de vote communal : | 66 |

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 ;
- 2 Règlement relatif à la gestion des déchets ;

3 Crédits d'engagements :

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens »

→ demande de crédit **CHF 1'200'000**

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges »

→ demande de crédit **CHF 500'000**

4 Budget 2025, crédit supplémentaire :

4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226

→ demande de crédit supplémentaire **CHF 25'000**

5 Présentation de la planification financière ;

6 Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

• approbations : 66

✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 26 MAI 2025**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de décembre 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Il est à noter que deux citoyens ont rejoint l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 67
 - abstention : 1
- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

2.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Manuel Fragnière, Conseiller, sur la base des slides n° 6 à 29 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! Christian Duc demande à l'assemblée de ne pas accepter le nouveau règlement proposé, de voter «non» afin de pouvoir se prononcer ultérieurement sur un projet moins onéreux que celui proposé par le Conseil communal ce soir (agrandissement de la déchetterie à Surpierre). Il argumente.
- ! Manuel Fragnière réagit à cette intervention. Il explique les contraintes légales et les coûts relatifs aux diverses pistes étudiées par le Conseil communal. La solution soumise au vote ce soir est sans aucun doute la plus pragmatique.
- ? Isabelle Buol : quelles sont les raisons de maintenir les bennes compacteuses ?
- ! Manuel Fragnière : il s'agit d'un choix stratégique du Conseil communal. Le maintien des 3 bennes sur notre territoire permet de conserver le coût de CHF 0.50 / kilo et le système de la carte déchetterie actuel.

- ? Marc-Henri Chevalley : il y a certainement eu un tableau comparatif réalisé pour comparer les coûts, pourquoi ne pas nous le montrer ce soir ?
- ! Manuel Fragnière : le tableau est confidentiel.
- ! Le Président : un tableau a bien été réalisé pour comparer les diverses variantes, lequel était destiné à la commission financière.
Aussi, au niveau financier avec la variante Valbroye, la Commune ne supporte pas la charge d'une nouvelle dette. Si on devait construire une nouvelle déchetterie, une dette serait produite, laquelle ne serait pas supportable par la Commune au vu des projets à venir.
- ? Eric Four : la convention / l'accord avec Valbroye porte sur combien d'année ?
- ! Manuel Fragnière : le contrat sera établi pour deux ans, renouvelable d'année en année.
- ? Marc-Henri Chevalley : la Commune est en manque de capacité d'investissement, est-ce que l'option d'une déchetterie mobile a été étudiée ?
- ! Le Président répond par la négative.
- ! Bruno Ballif : la convention serait établie pour une durée de 2 ans, les baux commerciaux sont quant à eux établis pour une durée de 5 ans.
- ! Le Président : le Conseil communal ne souhaitait pas rester captif trop longtemps.
- ? Cédric Scheidegger : que deviendrait le terrain à Surpierre s'il devait être libéré de la déchetterie ?
- ! Manuel Fragnière : des réflexions sont en cours. Le Conseil communal soumettra une proposition lors d'une prochaine assemblée.
- ? Catherine Cuanoud : seulement les habitants de Cheiry, ou ceux de tous les villages, pourront se rendre à la déchetterie de Valbroye ?
- ! Manuel Fragnière : l'ensemble des habitants de notre Commune est concerné.
- ! Christian Duc : concernant la taxe de base, il paraît inévitable qu'on arrive au montant de CHF 145 évoqué précédemment.
- ! Le Président précise que seuls les coûts de fonctionnement du CTC y compris amortissement & intérêts seront facturés à la Commune.
- ? Christophe Siegenthaler : pour les entreprises et domaines agricoles, vous dites « CHF 100 » (taxe de base) ça comprend tout ?
- ! Manuel Fragnière : la taxe de base est identique pour les entreprises et les particuliers.
- ? Maria Alvarez : est-ce qu'une évaluation du nombre de véhicules qui transitent vers les sites de déchetterie a été réalisée ?
- ! Manuel Fragnière : aucun comptage de voitures transitant dans nos déchetteries n'a été fait.
- ! Raphaël Thierrin propose de faire l'essai suivant pendant 1-2 ans : ouvrir la déchetterie de Surpierre durant 1h00 le vendredi et 1h30 de plus le samedi.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le règlement relatif à la gestion des déchets de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 33
 - objections : 18
- ✓ **L'assemblée approuve le règlement relatif à la gestion des déchets à la majorité.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR CREDITS D'ENGAGEMENT

Pour éviter tout conflit d'intérêt, le Président se récuse. Il sort de la salle. La présidence revient à Ludmilla Bongard – Vice-Syndique – durant l'ensemble des discussions relatives au point 3.

- 3.1 secteur Villeneuve / mise en séparatif « Route de Lucens »
demande de crédit CHF 1'200'000.-

3.1.A PRÉSENTATION

Explications transmises par Alexandre Gorret sur la base des slides n° 30 à 40 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Il est à noter que deux citoyens ont quitté l'assemblée.

Explications transmises par le bureau Gemetris Robin Riedo, sur la base d'une nouvelle présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 3.

3.1.B RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Causaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

3.1.C QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Eric Four : est que le bureau Gemetris a validé ce budget ?
! Robin Riedo répond par l'affirmative, il a été élaboré ensemble.
- ? Raphaël Thierrin : je suis étonné de la façon de présenter ces chiffres, il devrait y avoir la colonne des coûts mais aussi celle de la rentrée d'argent (perception de taxes EU manque).
- ! Alexandre Gorret : les taxes de raccordement ont déjà été payées selon le règlement de l'époque et ne seront pas refacturées.
- ! Renato Nobre : le réseau de Villeneuve a été réalisé en 1990 et la loi a changé en 1992. A ce jour, le réseau n'est pas conforme et les travaux sont nécessaires.
- ? Marc-Henri Chevalley : concernant la taxe, combien ont payé les propriétaires de Villeneuve ? Ce n'est certainement pas équitable, le service n'est pas le même.
- ! Renato Nobre : d'une manière ou d'une autre, cette question juridique n'interfère pas sur les travaux envisagés.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.1.D VOTE

Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, soumet au vote le point 3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Lucens (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- objection : 1

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Lucens (secteur Villeneuve) à la majorité.**

3.2 secteur Villeneuve / mise en séparatif « Route de Granges » demande de crédit CHF 500'000.-

3.2.A PRÉSENTATION

Explications transmises par Alexandre Gorret sur la base des slides n° 41 à 50 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Explications transmises par le bureau Gemetris Robin Riedo, sur la base d'une nouvelle présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 3.

3.2.B RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

3.2.C QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

3.2.D VOTE

La Vice-Syndique soumet au vote le point 3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Granges (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- objection : 0

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Granges (secteur Villeneuve) à la majorité.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET 2025, DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLEMENTAIRE

Retour de Julien Tüscher - Syndic et Président de cette assemblée - dans la salle.

- 4.1 secteur Villeneuve / achat parcelle 226
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000.-

2.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 51 à 57 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! Raphaël Broye est propriétaire en aval de la parcelle 226, laquelle a été inondée à 4 reprises. Les nettoyages font à chaque fois l'objet d'une intervention de son assurance privée, la répétition de ces événements posent un problème de couverture majeur.
- ! Bruno Ballif met en doute l'opportunité foncière.
- ! Christophe Dupré précise les coûts communiqués à la commission financière afin qu'elle puisse se positionner et relève qu'aucun chiffre ne lui a été transmis concernant l'aménagement envisagé (coût des travaux) sur cette parcelle.
- ? Eric Four : le propriétaire actuel a quelle attitude par rapport à ces eaux de ruissellement qui passent sur son terrain ? N'a-t-il pas l'obligation de gérer ses eaux de pluie ?
- ! Le Président : la Commune est propriétaire du bout de terrain sur lequel des tranchées ont été réalisées pour améliorer l'évacuation des eaux et les canalisations sont curées régulièrement mais cela ne suffit pas. Il argumente.
- ? Eric Four : quel est le projet envisagé par la Commune sur la parcelle 226 ?
- ! Le Président : un mur d'enrochement avec une tranchée.
- ? Eric Four : qui prend la responsabilité en cas d'inondation ?
- ! Le Président : la Commune est déjà responsable, étant propriétaire de terrains & forêts alentours.
- ! Stéphanie Catillaz : il faut trouver une solution pour le quartier régulièrement inondé c'est sûr. Mais ce n'est pas normal que le propriétaire - qui vend la parcelle - encaisse un certain montant alors qu'il n'a rien fait pendant des années.
- ! Raphaël Thierrin : il est urgent de prévoir un projet sur ce terrain pour remédier à cette situation.
- ! Le Président : un ouvrage léger est envisagé si l'achat de la parcelle est approuvé ce soir.
- ? Bruno Ballif : quels sont les préavis des services cantonaux relatifs aux nouvelles constructions de villas dans le secteur ?
- ! Le Président : un mur doit être réalisé à l'arrière des habitations.
- ! Laurent Thierrin : je suis propriétaire & exploitant d'une parcelle en amont. Les techniques de semis ont été adaptées, des mesures ont été prises pour éviter que cela se reproduise.
- ? Laurent Thierrin : est-ce que le Conseil communal a une autorisation écrite de l'autorité foncière pour le transfert ?
- ! Le Président répond par la négative. Toutefois l'exécutif a l'accord oral de la juriste du SCom et d'Agri Fribourg pour acquérir ce terrain agricole en tant que Commune.
- ? Christophe Dupré rebondit. Si ce n'est pas un exploitant agricole qui se porte acquéreur du terrain agricole, la transaction doit passer dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et tous les agriculteurs peuvent potentiellement

proposer un prix et éventuellement acquérir la parcelle. Est-ce qu'on se retrouverait dans ce cas où la Commune est considérée comme un exploitant agricole ?

- ! Le Président : si un exploitant souhaite acheter cette parcelle, il peut évidemment faire part de son intérêt au cours de la procédure.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit supplémentaire pour l'achat de la parcelle 226 (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 24
 - objections : 29
- ✗ **L'assemblée refuse la demande de crédit supplémentaire pour l'achat de la parcelle 226 (secteur Villeneuve) à la majorité.**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

5.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 58 à 71 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

5.2 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

4.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

- ! Le Président transmet un message concernant la législature 2026 – 2031 et informe que la prochaine assemblée se déroulera le lundi 15 décembre 2025.

- ! Ludmilla Bongard informe que l'accueil extrascolaire ouvrira ses portes en novembre prochain, des informations suivront. La visite du pavillon scolaire sera également proposée à cette occasion.

4.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ? Christophe Dupré est étonné qu'on passe à 9 Conseillers communaux dès la prochaine législature. Est-il envisageable de rester au nombre de 7 ? Quels seront les coûts engendrés par l'augmentation du nombre de Conseillers, également par la mise en place du Conseil général avec 30 Conseillers ?
 - ! Le Président : il y aura 9 Conseillers dès la prochaine législature. S'il avait été souhaité de changer ce nombre, une décision de l'assemblée communale aurait dû entrer en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales. Les charges de travail sont toujours plus conséquentes, une meilleure répartition des dicastères est envisagée. Concernant les coûts relatifs au Conseil général, ceux-ci seront soumis à la commission financière pour l'assemblée de ce mois de décembre 2025.
 - ! Stéphanie Catillaz : concernant la vente de l'ancienne école & terrain à Villeneuve, dans quelle mesure le Conseil communal peut-il se prononcer sur le type de construction préféré ?
 - ! Le Président confirme qu'on peut mettre un certain nombre de règles. Les aspects contractuels ne sont pas encore définis.
 - ! Christian Duc : la réponse par courrier du Conseil communal suite à son intervention lors de l'assemblée du 26.5.2025 ne lui convient pas. Il demande de marquer des places de parc et de les louer entre CHF 60 et CHF 80 / place.
 - ! Le Président : d'un point de vue technique, parquer dans le virage devant l'église à Surpierre n'est pas autorisé par le canton.
 - ! Ludmilla Bongard : malgré la présence du panneau « interdiction de parquer » en place depuis de nombreuses années, beaucoup garent leur véhicule ici.
 - ! Christian Duc : le problème, ce sont les voitures ventouses.
 - ! Ludmilla Bongard confirme qu'il n'y a aucune place communale mise à disposition. Aussi, il n'est pas possible de faire respecter cette interdiction car la Commune n'a pas de police pour mettre des amendes.
 - ! Christophe Dupré : il y a un manque de volonté de la part Commune de faire respecter cette interdiction, de régler ce problème, sauf éventuellement de vendre du terrain communal à M. Tüscher.
- ➔ Plusieurs citoyens s'expriment et demandent de passer à autre chose, le sujet a été plusieurs fois débattu lors d'assemblées précédentes.
- ! Nathalie Dupré revient sur l'affaire « accès Chemin du Château à Surpierre ». En référence à l'art. 65 de la Loi sur les Communes, elle demande à Julien Tüscher de se récuser car il est directement concerné par les questions qu'elle posera.
- ➔ voir annexe 4.

Le Président s'exécute, il sort de la salle. La présidence revient à Ludmilla Bongard – Vice-Syndique – durant l'ensemble des discussions relatives à cette discussion.

Plusieurs citoyens quittent la salle également.

- ? Nathalie Dupré : pourquoi rien n'a été fait jusqu'à présent alors que c'est un droit citoyen de poser des questions et d'avoir les réponses ? Je veux une réponse claire, nette et précise.
- ! Ludmilla Bongard : tout l'argent a été rendu aux propriétaires, il n'y a aucun terrain à ce jour à cet endroit-là qui a été vendu à quiconque. Il a été remis en état. L'affaire est close.
- ! Nathalie Dupré fait alors une proposition en référence à l'art. 17 al. 1 de la LCo. Elle demande à l'assemblée de décider s'il y a lieu de donner suite ou non en constituant une « commission ad hoc » afin d'établir le rapport demandé, au plus tard avant la fin de la présente législature.

➔ voir annexe 4.

La Vice-Syndique demande à celles et ceux qui approuvent la proposition de Mme Dupré de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 9
- objections : 37

✗ **L'assemblée refuse la proposition de Mme Dupré à la majorité.**

Retour de Julien Tüscher - Syndic et Président de cette assemblée - et de quelques citoyens dans la salle.

- ! Cédric Scheidegger propose que la Commune reste propriétaire du terrain (bien-fonds) de l'ancienne école à Villeneuve, pour les générations futures.
- ! Manuel Fragnière : le Conseil communal tiendra compte de cette proposition lors des débats à venir à ce sujet.
- ! Marc-Henri Chevalley propose de nommer des commissions pour les futurs « grands » projets, en soutien au Conseil communal.
- ! Le Président répond que pour la nouvelle école, un groupe de travail comprenant des enseignants est en place. Qui nommer dans quelle commission ? Nommer une commission n'est pas simple, elle doit être composée de professionnels.
- ? Christian Duc : est-ce que le bail du restaurateur de Cheiry a été renouvelé, où est-ce que ça en est aujourd'hui ?
- ! Le Président transmet les informations relatives à l'état d'avancement des négociations en cours ainsi qu'un bref historique des faits antécédents qui avaient conduit à la résiliation des baux.

- ? Christophe Dupré : le Conseil communal devrait se retourner contre la société qui a récemment posé la nouvelle structure à la place de jeux à Villeneuve. Il liste les défauts.
 - ! Le Président : le Conseil communal analysera la situation. Il invite l'assemblée à transmettre ce type de remarque au préalable afin que l'exécutif puisse agir sans attendre.
 - ? Eric Four : le projet du Conseil général peut-il être maintenu à moins de 6 mois des élections ?
 - ! Le Président : à priori oui. Le Conseil communal est en attente de la prise de position du Tribunal cantonal.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22:50 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

Le Syndic
Julien Tüscher

La Vice-Syndique
Ludmilla Bongard

La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Commune - présentation Powerpoint ;
- 2- CoFin – rapports
- 3- Bureau Gemetris – présentation Powerpoint.
- 4- Nathalie Dupré – intervention au point 6 de l'ordre du jour